

N/REF : 2/04/2026 11H00 C:000003 I:02684
V/REF : AC/C43787
V/Email reçu le Jeudi 02/04/2026 a 11H00

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. THE
IMMEUBLE : TERRAS.D'HELIOS -THE
1/7, RUE DES GLENAN
.
35132 VEZIN LE COQUET

Rennes, le 10 Avril 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : 20 RUE DES GLENAN - LOGEMENT SUR PASS JUSQU'AU 10/04
LOGEMENT N° 107556, PORTE N°B21, 2° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : FOURNITURE ET POSE MEUBL SS-EVIER 3P
Donneur d'ordre : Mme A. CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 08/04
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
REMPLACEMENT MEUBLE SOUS EVIER TROIS PORTES
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 08/04/26 a 17H12 Mme A. CASAERT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL093-FP.Meub.ss	évier compl.3pts 120mm	1	262,44	262,44
TOTAL H.T.					262,44
T.V.A. a 10,00%					26,24
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>288,68</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.